MAIRIE DE PARIS



Direction Générale des Services

P.V. N° 6 XV 2012

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT LUNDI 17 SEPTEMBRE 2012

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs: Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Alain Brousseau, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Marie-Caroline Doucere, Ghislène Fonlladosa, Valérie Giovannucci, Florence Hatey-Marschal, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs: Guy Coudert -pouvoir à Ghislène Fonlladosa-, Louisa Ferhat -pouvoir à Françoise Malassis-, Gérard Gayet -pouvoir à Claude Barrier-, Anne Hidalgo -pouvoir à Claude Dargent-, Catherine Margueritte -pouvoir à Géraldine Poirault-Gauvin-, Gérard Sarracani.

Absents:

Messieurs Thomas Chalumeau, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Philippe Mouricou, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval.

1. Désignation des secrétaires de séance :

Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou ne sont là ni l'un ni l'autre, c'est pratique! Ce sera donc Monsieur Menguy et Géraldine Poirault Gauvin.

Monsieur le Maire : Je voudrais tout d'abord commencer notre séance de façon un peu exceptionnelle pour rendre un hommage au Colonel Bourré qui a disparu récemment puisque nous avons appris avec beaucoup de tristesse son décès au cœur de l'été. Figure emblématique du monde combattant du $15^{\text{ème}}$ s'il en est, dont les obsèques se sont déroulés le 14 août en présence notamment de Jean-Manuel Hue qui est mon adjoint chargé du monde combattant et de plusieurs élus du $15^{\text{ème}}$ et de beaucoup de ses amis de l'arrondissement et d'ailleurs.

Un hommage lui a été rendu, vous vous en souvenez, le 24 août sur le parvis de la Mairie lors de la cérémonie de commémoration de la Libération de Paris en présence de son épouse Denise qui est présente parmi nous ce soir et à qui je présente à nouveau en votre nom à tous, mes chers collègues, mes plus sincères condoléances et l'expression de mes pensées émues et attristées.

Le colonel Claude Bourré a été affecté une grande partie de sa carrière à la Cité de l'Air et à la B.A 117. Il était le président aimé, respecté, écouté du comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre qui réunit pas moins de 25 associations et représente près de 1 500 adhérents, en présence également d'Eugène Gourin qui est président de l'une de ces associations

Il donnait aussi de son temps à la section de la Légion d'Honneur du 15^{ème} comme vice-président, à l'association Aéronautique Tomato d'aide aux pilotes créée après la première guerre mondiale.

Au nom de notre Conseil, je tenais à lui adresser ce dernier hommage ainsi que toutes nos condoléances à sa famille et à tous les membres du monde combattant qui déplorent unanimement sa disparition.

0

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 11 juin 2012. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

3. Élection d'un nouvel adjoint au Maire du 15ème.

Monsieur le Maire: Le point 3 de l'ordre du jour nous amène à élire un nouvel adjoint dans notre Conseil puisqu'à la suite de la démission d'Alain Destrem, Conseiller de Paris, élu du $15^{\rm ème}$, le 16 mars 2012 dont réception fut accusée par le Maire de Paris le 30 juin et en application de l'article L 272-6 du code électoral à cette même date, Madame Ghislène Fonlladosa, auparavant Adjointe au Maire chargée de la Culture, du Patrimoine et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication est devenue Conseillère de Paris et Monsieur Alain Brousseau, présent parmi nous, Conseiller d'Arrondissement.

Madame Ghislène Fonlladosa ayant démissionné de ses fonctions d'adjoint, par lettre du 6 septembre dernier, dont réception a été accusée par le Préfet de Région, il convient d'élire au scrutin secret, à la majorité des suffrages, un nouvel adjoint en application des articles L 2122-7 et L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

A la suite de l'envoi de l'ordre du jour, j'ai reçu une seule candidature, celle de Madame Marie-Caroline Douceré qui est présente également dans cet hémicycle. Elle est actuellement Conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de l'Adjointe chargée de la Petite Enfance.

Nous allons donc procéder aussitôt à l'élection et je demande que les huissiers distribuent les bulletins de vote. Normalement doivent vous être distribués un bulletin au nom de chaque candidat, c'est-à-dire de la candidate et un bulletin blanc.

Une fois que cette opération sera terminée, nous procéderons au vote avec une urne qui circulera dans les travées de façon à ce que nous puissions gagner du temps et continuer notre ordre du jour.

Pendant la procédure de vote, nous allons continuer l'ordre du jour de notre Conseil. Je crois que, si vous en êtes d'accord, nous pourrions joindre dans une discussion commune les dossiers 4-5- et 6 qui concernent :

♦

4. Communication sur la rentrée scolaire 2012 dans le 15ème arrondissement.

0

5. Communication relative à la délibération 2012 DPA 15G - Réaménagement des locaux associatifs du 97, rue Balard en annexe du collège André Citroën et autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondantes.

Monsieur le Maire : Cette communication qui est portée à votre connaissance est relative à une délibération qui sera présentée en Conseil général au Conseil de Paris.

0

6. 2012 DASCO 58 - Subvention (168 855 euros) et une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Écoles du 15^{ème} arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

Monsieur le Maire : Les Adjoints compétents étant Agnès de Fressenel, Jacqueline Malherbe et Conseillère de Paris Déléguée, Catherine Bruno. Pour cette communication, je donne déjà la parole à Jacqueline Malherbe.

Jacqueline Malherbe: Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 15^{ème} a trois nouveaux directeurs: Monsieur Robequain à la maternelle Amiral Roussin, Madame Saint-Raymond à la maternelle Aristide Maillol, Madame Riballier à l'école élémentaire Cardinal Amette.

Une fois de plus, la rentrée scolaire s'est bien passée. Signalons que nous devons imputer cette réussite au gouvernement précédent. En effet, cette année encore les ouvertures de classe dépassent largement les fermetures puisqu'il n'y en a qu'une à l'école élémentaire François Coppée pour 6 ouvertures dont 2 en maternelles au 42 rue Alleray et à Cardinal Amette, 4 en élémentaire à Emeriau, Cardinal Amette, Miollis et Brancion.

Nous avons 196 classes en maternelle cette année pour 5 465 élèves ce qui représente une moyenne de 27,8 élèves par classe.

Pour mémoire, en 2009/2010 il y avait 5 290 élèves, soit 27,27 de moyenne. En 2010/2011, 5 326 élèves, soit une moyenne de 27,45 élèves. En 2011/2012, 5 480 élèves, soit une moyenne de 28,25 élèves.

L'ouverture de 2 classes supplémentaires a permis de diminuer globalement le nombre moyen d'élèves par classe.

Néanmoins des situations restent préoccupantes :

• Amiral Roussin: 30 élèves par classe, Cardinal Amette, 29,04. Je passe les chiffres, Fédération, Félix Faure, Jongkind, Varet, Vaugirard et Violet, autant d'écoles qui frôlent les 30 élèves par classe.

Autant d'écoles qui saturent sans aucune possibilité d'ouverture, faute de locaux disponibles. On peut souhaiter que la nouvelle école promise rue Dombasle permettra de mieux répartir les effectifs ce qui induira bien sûr une refonte complète des secteurs scolaires.

Le 15^{ème} est l'arrondissement à plus forte moyenne après le 12^{ème}. L'ensemble de Paris est à 25,8 par classe. Voyez, nous sommes bien au-dessus.

Les augmentations d'effectifs ont une incidence sur le bon fonctionnement du service de restauration, ma collègue en parlera mais je le signale, 84% des élèves de maternelle mangent à la cantine ce qui pose problème. En effet, les réfectoires dans l'ensemble, sont trop exigus. Les directeurs organisent maintenant 2 services, il en faudrait 3 ce qui n'est pas possible pour arriver à offrir à ces petits des conditions plus adéquates à leur âge.

Je tiens à évoquer le problème de la maternelle Brancion dont nous demandons l'agrandissement de son réfectoire depuis le début de la mandature. La DASCO a demandé à l'Agence d'études d'architecture d'étudier un réaménagement du réfectoire en même temps qu'une restructuration de tout le groupe scolaire Brancion. On nous promet un résultat depuis 1 an déjà, en vain. Nous ne voyons poindre aucune proposition et pourtant les enfants sont là, entassés à 12 par table de 8. On peut rêver mieux pour des tout petits...

Ces problèmes de dortoir et de réfectoire dans les maternelles nous amènent à nous interroger sur le projet du Ministère de l'Education Nationale de scolariser plus d'enfants de 2 ans. Jack Lang l'avait annoncé aussi en son temps...alors.. nous verrons avec la refondation de l'école tant annoncée.

En ce qui concerne l'élémentaire, 290 classes dont 8 classes d'intégration à la langue française (CLIN) et Classe d'intégration (CLIS) avec un effectif total de 7 416 élèves, soit une moyenne de 25,97, autant dire 26 par classe alors que la moyenne de Paris est de 24,7.

Pour mémoire, en 2009/2010, il y avait 25,91 élèves de moyenne. En 2010/2011, 26,57, 2011/2012, 26,06. L'ouverture de classes supplémentaires dans 4 écoles a permis de diminuer globalement le nombre moyen d'élèves par classe.

On a pourtant toujours des situations très tendues dans certains secteurs comme Corbon, Saint Charles, Falguière avec des moyennes parmi les arrondissements les plus chargés. Ici encore, la nouvelle école Dombasle apportera un soulagement.

Les cantines de l'élémentaire reçoivent 85% des élèves inscrits, ce qui nous amène à la restructuration des écoles Dupleix, Cardinal Amette promise depuis des lustres. Rappelons entre autre que la cantine de l'école Dupleix est menacée de fermeture par les services de sécurité et d'hygiène.

Mais, puisque je cite: « L'adaptation du patrimoine scolaire demeure une tâche essentielle » pour le Maire de Paris qui le martèle dans sa communication de rentrée, on peut augurer que cette restructuration sera envisagée au plus vite.

Pour continuer sur le sujet des travaux, cette année encore, de très nombreux travaux ont été exécutés pendant les vacances d'été (pour l'essentiel, des travaux de menuiserie, de peinture mais aussi d'amélioration des conditions de travail des personnels, comme par exemple, et c'est important, la création d'une loge indépendante à l'élémentaire Amiral Roussin.

On peut encore une nouvelle fois regretter que les travaux de sécurité électrique, très onéreux, n'aient pas un budget dédié car ils viennent lourdement grever les budgets d'investissement.

L'action volontariste de la Mairie d'arrondissement a permis de financer cette année pour environ 1 700 000 € de travaux dans les écoles maternelles, élémentaires et les groupes scolaires.

Pour 2013 et sous réserve des derniers arbitrages budgétaires, ce sera plus de 1 800 000 € qui seront consacrés à ces travaux.

Bien évidemment, les travaux d'été, dans certaines écoles obligent à les fermer aux centres aérés dans ces écoles. Ce n'est pas pour autant que toutes les autres écoles sans travaux accueillent les centres, ce qui induit des concentrations dans quelques écoles. Les écoles ouvertes cet été étaient anormalement pleines. Pourquoi ne pas mieux répartir les enfants dans toutes les écoles l'été?

La véritable raison est-elle d'économiser du personnel et ce, au détriment de nos enfants ? Je ne peux le croire.

Je dois cependant féliciter les animateurs de ces centres qui, malgré des conditions concentrationnaires, arrivent à réaliser des projets très enrichissants.

Il est dommage que les centres de loisirs n'existent plus dans les collèges, cela éviterait à bien des adolescents d'être en déshérence pendant les vacances.

Voici chers collèges, une communication non exhaustive sur la rentrée scolaire. Nous sommes impatients de voir l'aboutissement de la « révolution copernicienne » promise par Monsieur Vincent Peillon avec notamment les décisions concernant les rythmes scolaires. Merci.

Monsieur le Maire: Merci Madame Malherbe. La parole est à Agnès de Fressenel.

Agnès de Fressenel: Merci Monsieur le Maire. Mes premiers mots seront pour remercier les enseignants, et les personnels éducatifs du 15^{ème}, qui ont préparé cette rentrée avec dévouement et un grand professionnalisme, dans un contexte de pression démographique plus marquée puisque cette année, nous avons 600 nouveaux collégiens. Cette augmentation des effectifs est liée, vous le savez, à l'arrivée dans les collèges des enfants du baby-boom des années 2000.

J'en profite également, vous me le permettrez pour remercier et rendre hommage à notre ancien Recteur, Patrick Gérard qui a, avec son talent et son sens du service public, été à la tête du Rectorat pendant de nombreuses années.

Nous avons le plaisir d'accueillir cette année un nouveau proviseur du lycée Brassai, Pierre Langlois, qui remplacera Madame Isabelle Brun, dont je tiens à saluer l'efficacité et l'énergie et je vous rassure, elle n'est pas très loin puisqu'elle œuvre désormais à la mission laïque dans le 15ème arrondissement.

Pour entrer dans le vif du sujet, ce que l'on peut dire sur cette rentrée dans l'enseignement du second degré dans le 15ème c'est qu'elle s'est globalement bien passée. Je dis globalement parce que certains postes d'enseignants sont non pourvus aussi bien au collège Modigliani qu'à Camille Sée.

A Modigliani, je précise qu'il manque à l'heure actuelle 3 professeurs. Un professeur de mathématiques, un professeur d'anglais, et un professeur de technologie.

En l'occurrence, le professeur de mathématiques -en tout cas l'ancien- a prolongé son congé maladie, celui d'anglais était en congé maternité et ne va pas revenir immédiatement. Il faut préciser qu'il s'agit de disciplines particulièrement déficitaires.

Avec le Maire du 15ème et Jean-François Lamour, nous avons naturellement alerté le directeur de l'Académie dès mardi dernier en lui demandant de nommer le plus rapidement possible ces professeurs manquants puisque vous imaginez les difficultés en cascades qui se posent pour les principaux et proviseurs concernés par ces vacances de postes.

J'en viens maintenant à un effort exceptionnel d'ouverture de sections qui a été réalisé dans le 15^{ème} et honnêtement, dans cinq établissements, on peut s'en féliciter et s'en réjouir véritablement.

Au collège Duhamel, il y a d'abord l'ouverture, tant attendue d'une section sportive pour les élèves qui pratiquent l'escalade. Nous nous étions beaucoup battus, aux côtés du Principal Albert Zenou, et finalement la ténacité a payé. J'ajoute que ce collège a bénéficié, en 2011, et bénéficiera encore en 2012 du dispositif expérimental mis en place par la Ville de Paris à savoir « Paris collèges familles » qui vise à favoriser l'implication des parents d'élèves dans la vie scolaire de leur enfant au moment du passage en collège. Je vous le dis, c'est une excellente démarche qui mérite d'être saluée. Je m'en suis entretenue encore avec Monsieur Zenou qui va nous transmettre une synthèse de remontées du terrain.

A Camille Sée on peut également saluer l'ouverture d'une nouvelle classe de $6^{ème}$ à horaires aménagés pour sportifs d'excellence. Enfin et j'en termine sur ces nouvelles sections.

Je précise qu'il y a deux nouvelles sections européennes en anglais au lycée Corbon et en espagnol au lycée Beaugrenelle.

On peut se réjouir enfin d'avoir un unique BTS à Paris et en Ile-de-France au lycée Verlomme avec l'ouverture d'un BTS de « négociation relation client » axé sur le vin, les spiritueux et les boissons. On peut s'en féliciter.

Le sport et le vin dans le 15ème!

Cette rentrée est également pour moi l'occasion de dresser un bilan des modifications de périmètres qui ont été effectuées l'an dernier par la Mairie de Paris. Comme vous le savez, pour mémoire, le secteur de Buffon avait été réduit et en conséquence, les périmètres d'Apollinaire, de Camille. See, et Debussy avaient été revus.

Nous attendions donc les résultats des procédures d'affectation de juin/juillet pour dresser un bilan et voir la validité des décisions prises.

Il se trouve, on peut toujours en discuter naturellement, mais d'après moi, un rééquilibrage de la sectorisation sera sans doute à opérer. Pourquoi ? Il faut que vous sachiez que Debussy manquait d'élèves en 6^e alors qu'Apollinaire avait trop d'élèves.

En effet, à Debussy il restait 7 places vacantes en 6ème. Je vous rassure, les effectifs sont désormais complets puisque la Principale a du réexaminer des dérogations et les parents concernés ont été très satisfaits!

Au collège Apollinaire, les prévisions académiques, pour cette année, étaient en baisse en 6ème. On a constaté 112 élèves pour 97 financés. Ce collège a donc perdu des heures de DHG (d'enseignement) alors que le nombre d'élèves augmentait ce qui paraît pour le moins, vous en conviendrez tous, assez anormal. Madame Gautron, va rencontrer prochainement le Directeur de l'Académie pour évoquer cette difficulté.

Je tiens également à souligner les difficultés qu'a rencontrées le lycée Camille Sée dans le recrutement pour les secondes. En 6ème, les effectifs étaient complets donc pas de problème mais en seconde elle a eu du mal à remplir ce qui est lié, et elle en est d'accord, à une image injustifiée de cet établissement. Il faut dire que la concurrence est très rude avec les lycées voisins, qui sont, comme vous le savez tous, Victor Duruy et Jean-Baptiste Say.

Je propose donc, et il me semble important de soutenir ces établissements, de les rendre plus attractifs. L'idée n'étant pas, bien entendu, d'empêcher les familles d'éviter certains établissements, mais on peut toujours aider ces établissements à changer leur image et pour cela, il faudra y mettre des moyens et nous y veillerons tout particulièrement avec le Maire du 15^{ème}.

Pour finir sur la sectorisation, une réunion bilan se tiendra prochainement avec la Ville et nous verrons comment éventuellement il faudra rééquilibrer les choses sachant qu'avec l'ouverture d'une annexe du collège Citroën, de fait il y aura un impact et des conséquences importantes sur la sectorisation.

J'en viens maintenant aux moyens accordés et exceptionnels à l'enseignement du second degré.

Monsieur Peillon avait déclaré : « Il faut plus de maîtres que de classes ». Et bien la réalité est toute autre dans l'enseignement secondaire puisque sur les 6 000 recrutements dans le second degré, seuls 280 enseignants ont été recrutés pour l'Ile-de-France!

Au vu du poids démographique de Paris, cela n'a pas véritablement changé les conditions de la rentrée.

Je vous donne, le détail des créations de postes pour nourrir votre réflexion :

- 197 assistants de vie scolaire pour accompagner les élèves handicapés sur les 3 600 postes au niveau national, soit 5,5% pour Paris,
- 49 assistants d'éducation sur les 2 000 au niveau national, soit 2,5 % pour Paris.
- 100 postes de CPE (Conseiller Principal d'Education) au niveau national, zéro pour Paris,
- Et enfin, 10 assistants de prévention et de sécurité sur les 500 au niveau national soit 2% pour Paris.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le lycée Louis Armand devrait être susceptible d'accueillir un APS. En l'occurrence, il est hostile et la communauté éducative enseignante de cet établissement également puisqu'ils ont eu la malchance d'avoir un poste de CEI qui a été supprimé l'an dernier et en fait ils ont davantage besoin d'un surveillant qui circulerait dans les couloirs l'après-midique d'un APS.

Il m'a très clairement expliqué qu'en fait il ferait voter en Conseil d'administration contre la présence de cet APS. Mon propos n'est pas du tout polémique, je vous informe juste du souhait de Monsieur Raeckelboom.

Je m'étonne que dans la communication du Maire de Paris, le nombre d'APS n'ait pas été mentionné.

Il faut dire que les problèmes de l'école ne se limitent pas seulement à des problèmes de postes. Il y a des problèmes récurrents, qui sont de la responsabilité de la Ville de Paris, qui doivent être gérés si l'on veut comme le disait Madame Brossel, restaurer, rétablir la confiance avec les acteurs de l'école.

Restaurer la confiance avec les acteurs de l'école, c'est quoi ? C'est commencer par assumer ses responsabilités et réaliser au plus vite les travaux de sécurisation des collèges et de mise en accessibilité.

Je vais donner 3 exemples très rapidement sur la sécurisation des collèges:

Au collège Apollinaire, depuis des années, la Principale demande le rehaussement de la grille et du portail d'accès. Les travaux auraient dû être réalisés cet été! Ils n'ont même pas commencé!

On me dit qu'ils sont prévus pour la Toussaint. On m'explique que ce retard est dû à la consultation d'entreprises infructueuses. Bref, on tergiverse alors que cet établissement subit des intrusions, notamment par la palissade qui est le long de l'école maternelle. Ce sont les parents qui vous le demandent! Pourquoi renvoyer ces travaux à plus tard? J'ajoute et je précise que ce collège accueille, à cette rentrée, des élèves déficients intellectuellement, donc ce n'est vraiment pas un luxe de le sécuriser.

Au collège Debussy, je n'y reviens pas, j'avais déposé un vœu, une réunion a été organisée à l'initiative du Maire, le 11 septembre. On vous demande de sécuriser l'accès à la cour côté passage des Ecoliers. Certes, rien n'a été fait. La Ville de Paris, j'ai bien compris, est hostile au système de vidéo protection interne. J'aimerais juste connaître quelles sont les solutions alternatives que vous proposez?

Enfin, sur la mise en accessibilité du collège de Staël. Ce collège a été choisi dans le $15^{\rm ème}$ pour être celui qui serait susceptible d'accueillir les élèves en situation de handicap en 2013, voire 2012. Des aménagements spécifiques devraient être prévus dans la cour et pour accéder au collège. Avec le Maire, nous nous sommes rendus dans ce collège. Alors qu'ils devaient être réalisés également pour cette rentrée scolaire, les travaux n'ont même pas commencé! On me dit qu'il faut attendre éventuellement la Toussaint voire Noël. Là encore renvoyés à plus tard!

Rétablir la confiance avec les acteurs de l'école c'est aussi associer les personnels enseignants aux décisions qui les concernent directement et c'est là où, Monsieur le Maire, je voudrais parler de l'extension du collège André Citroën, au 97 rue Balard.

La preuve éclatante, tout de même, de la non association des personnels de direction aux décisions qui sont prises par la Ville de Paris est cette extension.

Je m'y suis rendue pour la rentrée scolaire. Cet établissement va faire l'objet de travaux d'ampleur en 2013 pour bénéficier d'une annexe visant à augmenter sa capacité d'accueil. Cette annexe comportera 7 classes.

Si l'on peut dire que naturellement c'est une excellente nouvelle sur le principe, nous souhaitons tous un collège supplémentaire dans le 15ème, je peux dire que sur la méthode ça laisse à désirer puisque ni le Principal, ni même l'Académie n'ont été associés : c'est un modèle de concertation comme on n'en a jamais vu à Paris!

Cette concertation pourtant, c'est la méthode qu'a choisie ce gouvernement pour refonder l'école de la République. Franchement, même en étant indulgent, quand on voit comment cela se passe sur le terrain, j'ai rencontré le Principal, il était lui-même stupéfait de me dire: « mais avec qui je pourrais discuter de cette construction d'annexe? ». Il serait temps de faire un petit effort pour joindre le geste à la parole!

Je n'ose croire à Paris que la concertation est à géométrie variable puisque je me suis rendu compte que Bertrand Delanoë s'était rendu avec Madame Brossel lors de la visite de pré-rentrée, au collège Valmy dans le $10^{\text{ème}}$. On voit où sont vos priorités, don't act.

Je précise enfin et j'en finis bientôt sur le collège Citroën, que c'est un collège de 600 élèves, dont la capacité d'accueil est saturée depuis un an en termes de salles, de cour et de capacité de son service de restauration. Là encore, le Principal avait réclamé des travaux pour augmenter la surface de la cour ! Pas de réponse ! Il exprime aujourd'hui de vraies inquiétudes car créer une annexe dans un collège impose des contraintes fortes pour les personnels en place qui peuvent craindre d'être isolés, dans une annexe éloignée du collège, c'est la première chose.

Ça peut être aussi créateur de tension pour les parents d'élèves qui sont en droit de se demander quelles sont les divisions qui vont être concernées et comment va être assurée la sécurisation des passages des élèves qui vont devoir traverser la rue à plusieurs reprises. C'est une inquiétude qui est parfaitement légitime.

Enfin, s'agissant de la cantine, je vous le disais, le service de restauration est totalement saturé. J'ai vérifié, la DASCO le sait pourtant! L'an passé, plus de 50% des élèves étaient demi-pensionnaires cela fait 340 élèves. Donc, en commençant le service à 11h40 -pour les élèves n'ayant pas cours- le dernier élève passait au self vers 13h10, pour une reprise des cours à 13h30!

Imaginez ce que cela peut donner avec 200 élèves de plus. Je vous laisse juste imaginer.

Au total, si l'on peut évidemment se réjouir de cette nouvelle qu'est la construction d'une annexe, la Ville a pris une décision sans en mesurer les effets et la faisabilité réelle avec le Principal, la direction du collège, l'Académie de Pais et c'est bien dommage.

J'en viens très rapidement à la partie enseignement supérieur avec le projet du CROUS de créer une résidence étudiante avec 175 logements étudiants 383 rue de Vaugirard. C'est une excellente perspective, notamment pour l'accueil des étudiants de l'ENSAAMA qui apprécieront.

Et je conclus parce que vous constaterez que j'ai circonscrit mon intervention et je termine pour dire qu'au plan national j'avais juste une question à poser puisque ce Gouvernement a fait de l'école une priorité du quinquennat, on est en droit de se demander pourquoi les réformes sont renvoyées à plus tard? Soit elles sont indispensables, et donc c'est maintenant, soient elles ne sont pas importantes et autant y renoncer tout de suite! Je dis cela en pensant aux enseignants et à la revalorisation financière des enseignants puisque Monsieur Peillon a dit : « Leur salaire sera revalorisé, mais plus tard ». Je le regrette profondément parce que comme vous le savez, avoir supprimé la défiscalisation des heures supplémentaires, ça touche en particulier les enseignants. 1 sur 2 en bénéficiait et pour certains, ça leur évitait même de passer une tranche d'impôts supérieure et donc ils sont les premiers pénalisés par cette décision.

Je voudrais juste en finir, Monsieur le Maire en souhaitant une excellente année scolaire à tous les élèves du 15^{ème}. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de cette excellente intervention exhaustive et je voudrais à mon tour, rendre hommage au Recteur Patrick Gérard pour avoir organisé cette rentrée dans d'aussi bonnes conditions.

Avant d'entamer notre débat et avant de donner la parole à Madame Bruno, je voudrais appeler deux scrutateurs que sont Madame Buffeteau et Monsieur Baghdad pour dépouiller le scrutin. Merci. Maintenant la parole est à Madame Catherine Bruno.

Catherine Bruno: Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, cette rentrée scolaire est l'occasion de faire le point sur l'état de nos écoles dans le $15^{\grave{e}me}$, et pour moi, de vous tenir informés des différentes actions de la Caisse des Ecoles présidée, je vous le rappelle, par le Maire du $15^{\grave{e}me}$.

Le comité de gestion se réunit 4 à 5 fois par an pour décider des grandes orientations de la politique de cet établissement et le personnel de la Caisse des Ecoles (personnel administratif ou personnel de cuisine) est chargé ensuite de mettre en application les décisions prises. C'est pour moi l'occasion de remercier l'ensemble de ces personnels pour leur dévouement, leur implication et leur motivation à servir des repas de qualité aux enfants qui déjeunent dans nos cantines. La qualité des aliments est reconnue par tous, comme pourront le constater les 70 à 100 parents qui vont déjeuner jeudi prochain dans nos « cantines portes ouvertes ». Cette opération exceptionnelle n'empêche pas les parents qui le souhaitent, de venir déjeuner dans la cantine de leur enfant en en faisant la demande de façon ponctuelle au chef d'établissement.

Cette année, ce sont 12.800 élèves en moyenne par jour qui ont déjeuné à la cantine. La confiance des familles est donc toujours renouvelée et c'est un signe d'encouragement pour maintenir la qualité des repas.

Pendant la dernière année scolaire, nous avons poursuivi une action que nous menons depuis 2010, à savoir les séjours de vacances dont nous avons élargi l'offre. En effet, cette année, ce sont 100 enfants qui sont partis aux vacances de Pâques et 200 aux vacances d'été. Les lieux ont également été plus variés cet été: la moitié des séjours était une destination de campagne, avec des activités de poney ou de découverte de la nature; l'autre moitié était à la mer avec des activités de voile ou d'aquafun pour 55 séjours et 30 séjours à la montagne avec des randonnées avec chiens de traîneau ou de l'initiation à l'escalade.

Ces achats de séjours de vacances constituent un poste financier important pour la Caisse des Ecoles, mais ils élargissent son rôle social en faveur des enfants, dont certains ne partiraient pas sans cette aide : une quarantaine de places ont ainsi été réservées aux assistantes sociales scolaires qui ont proposé aux familles les plus défavorisées, notamment celles au tarif 1, des séjours pour leurs enfants.

Tous les ans, nous évoquons les problèmes d'entretien des bâtiments d'école que la DASCO a du mal à assumer. Je voudrais donc parler des travaux que la Caisse des Ecoles réalise dans les écoles pour le bien-être des enfants et des enseignants : il s'agit d'une part de remédier à un excès de bruit très fatigant dans les réfectoires. C'est ainsi qu'après Violet et Maillol, a été insonorisé cet été le réfectoire de Théodore Deck-Saint-Lambert et la Caisse des Ecoles a fait réaliser d'autre part des travaux dans les centres de cuisson scolaires Rouelle-Sextius Michel.

En effet les rapports vétérinaires nous obligeaient à effectuer sans tarder le revêtement des murs et des sols, ainsi que l'installation d'une extraction-ventilation qui doit être faite prochainement, la création d'une laverie dans les réfectoires des écoles élémentaires des 10 et 12 Saint-Lambert, à Miollis, la réalisation de l'extraction-ventilation de la cuisine, au 34 Olivier de Serres le remplacement des menuiseries et fenêtres de la laverie de la maternelle.

Pour terminer mon intervention, je voudrais rappeler que nous sommes très attachés dans le 15ème arrondissement, aux actions qui sont menées dans le cadre de Paris Santé Nutrition pour soutenir la lutte contre l'obésité des enfants. Pour cela, nous avons mis en place un comité de pilotage local réunissant différents acteurs chargés de fédérer des projets locaux.

Chez nous, les partenaires mobilisés sont : la Maison des Associations, les associations locales social/santé/sportives, la maison du diabète, les centres d'animation Sohane Benziane et Brancion, les centres sociaux OCM Ceasil, les écoles primaires et les directeurs d'école, les médecins scolaires coordinateurs, les médecins REPOP du 15ème à Necker, les représentants d'associations de parents d'élèves et bien sûr plusieurs de nos élus, Jacqueline Malherbe, Jérôme Loriau et Françoise Malassis.

L'opération « Un fruit à la récré » lancée dans le 15ème en septembre 2010 a été reconduite l'année dernière avec 40 écoles participantes dont 29 maternelles et 11 élémentaires. Elle redémarre très prochainement en cette rentrée et voit le nombre d'écoles participantes augmenter. Cette opération a pour but d'inciter les enfants à consommer davantage de fruits. L'action est cofinancée par le Ministère de l'Alimentation à hauteur de 51 % et le reste est pris en charge par la Caisse des Ecoles, les accompagnements pédagogiques étant assurés par Paris Santé Nutrition.

Les directeurs, enseignants et parents d'élèves sont très satisfaits. Les enseignants remarquent que les enfants consomment davantage de fruits à la cantine, notamment ceux découverts en classe lors de la distribution. La majorité des écoles distribuent le fruit dans la classe, permettant ainsi un meilleur accompagnement pédagogique.

Au cours de cette année, Paris Santé Nutrition a participé au forum des associations en septembre 2011, à la conférence Petite Enfance/alimentation, en octobre 2011, aux Journées du développement durable de la mairie du 15^{ème} en avril 2012 avec des stands d'information PSN, des jeux et quizz pour les enfants sur l'alimentation et pour les adultes, le calcul de l'IMC.

Des actions de sensibilisation sur les marchés ont eu lieu en mai 2012 à Convention et Grenelle notamment, en présence d'une diététicienne. Nous avons eu également un événement « Vis ta mine » dans le quartier Brancion-Périchaux avec un parcours pédagogique et ludique autour de l'alimentation et de l'activité physique à faire en famille. Ces activités étaient proposées sur plusieurs lieux : centres d'animation, gymnase Rigoulot, jardins partagés, centre mix'âge et se sont terminées par un goûter collectif en fin de journée avec remise des lots des gagnants par PSN et la Mairie du 15ème.

Un autre événement PSN a eu lieu lors de la semaine de la Fraich' attitude le 2 juin 2012 dans le Parc Georges Brassens avec des animations autour de l'alimentation: ateliers culinaires, reconnaissance des fruits (à l'odeur ou au toucher), activités sportives et stand d'information PSN. Plus de 300 personnes sont passées dont environ 150 enfants sur ces activités.

Et enfin le Challenge Paris Santé Nutrition s'est déroulé au stade Carpentier le 13 juin 2012 sur le thème des « Aventures des Bougez Malins"

La journée à destination des 1.000 enfants des centres de loisirs s'articulait autour d'ateliers et d'un grand challenge sportif par équipe de 12 enfants :

- ateliers découverte de sport, atelier nutrition, activités d'athlétisme, initiation au secourisme. Les partenaires associatifs habituels étaient présents. Une distribution de fruits a eu lieu pour le goûter, suivie d'une remise de prix à l'issue du challenge sportif. Cette année 12 centres de loisirs du 15^{ème} y ont participé et une équipe gagnante a été récompensée : le centre de loisirs élémentaire de la rue Mademoiselle.

Voilà, Monsieur le Maire, les points essentiels dont je voulais parler concernant la Caisse des Ecoles et si vous le voulez bien, je vais continuer sur le point 6.

0

6. 2012 DASCO 58 : Subvention de 168.855 euros et la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 15^{ème} au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

Catherine Bruno: Avec cette subvention, Monsieur le Maire, nous passons de l'ombre à la lumière! Et pourtant, je n'ai pas l'impression que la qualité de nos services ou que la gestion de notre Caisse des Ecoles étaient sous-développées. Mais enfin nous n'allons pas nous plaindre que notre subvention contractuelle annuelle de 12.878 € ait été supprimée au profit de cette subvention basée « sur un contrat d'objectifs pluriannuel individualisé visant à améliorer notre prestation alimentaire et à optimiser notre gestion ». Cette subvention se décompose en 2 sous-enveloppes.

S'agissant du développement de l'alimentation durable, je pense que nous avons déjà fait beaucoup d'efforts, passant de 0 à 2 aliments bio par semaine et à mon avis, nous pourrions, Monsieur le Maire si vous en êtes d'accord, augmenter encore ce nombre d'aliments bio par semaine. Je voudrais également dire que nos fruits proviennent de vergers qui sont à moins de 30 km de Paris et nous y veillons lors des renouvellements des marchés de fruits et légumes.

En ce qui concerne la qualité du service et de la formation, nous avons toujours été très vigilants sur les problèmes d'hygiène et de sécurité. Pour cela, nous faisions appel aux services d'un organisme l'AFHOR chargé de mettre en place ces formations. Cela avait un certain coût et comme les secondes de cuisine et d'autres personnels demandaient aussi à être formés, le dernier comité de gestion a décidé de recruter un ingénieur qualité. Cela a été fait pour cette rentrée. Cette personne qui travaillait à l'AFHOR vient de prendre ses fonctions à plein temps à la Caisse des Ecoles du 15ème. Elle assurera les missions de formation sur les bonnes pratiques d'hygiène, encadrera des ateliers de formation culinaire par groupe de 6 personnes, fera des tests de dégustation culinaire concernant de nouveaux produits, de nouvelles recettes et participera à la commission des menus et à la commission des marchés comme expert technicien.

En résumé, on peut dire que les missions 1 à 3 décrites dans ce projet de délibération sont déjà assurées par la Caisse des Ecoles, à savoir la production et la distribution des repas (article 1), l'optimisation de la gestion de la Caisse des Écoles et l'amélioration de la qualité des repas (article 2), la maîtrise des coûts de revient et la transparence sur l'activité et la situation financière de notre établissement (article 3). La Caisse des Ecoles s'engage donc de ce fait, sur des missions et des objectifs qu'elle maîtrise depuis longtemps.

Par ailleurs, les documents demandés pour le contrôle budgétaire et comptable à l'article 8 ou les renseignements à donner en cas de travaux dans les cuisines à l'article 9 sont déjà fournis régulièrement, depuis des années par la Caisse des écoles à la DASCO.

Le montant de la subvention proposée, 168 855 € constitue, ainsi, une forme de reconnaissance des compétences déployées par la Caisse des écoles du 15ème arrondissement qui continue la modernisation de ses structures, notamment grâce à la poursuite du portage en liaison chaude depuis des unités de production culinaire vers des cuisines satellites.

Je vous engage donc mes chers collègues, à voter cette délibération.

Monsieur le Maire: Merci Madame Bruno. On aura évoqué toutes ces innovations à la Caisse des Écoles. Juste avant de commencer le débat, je voudrais donner le résultat du vote pour ne pas entretenir un suspense trop insupportable pour l'ensemble des élus présents. Sur 44 votants, Madame Douceré a obtenu 35 suffrages pour 0 contre et 9 blancs et nuls (la gauche). Je déclare donc Madame Douceré élue Adjointe au Maire du 15ème et je voudrais informer notre Conseil que je lui confiais la délégation aux personnes en situation de handicap.

Je peux vous annoncer dès à présent un certain nombre de nominations que je prendrai par arrêté à la suite de cette élection puisqu'il y a des nominations en cascade que cela implique. Ghislène Fonlladosa sera Conseillère Déléguée auprès du Maire du $15^{\grave{e}me}$ à la Culture, au Patrimoine aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Daniel Georges Courtois sera Conseiller de Paris Délégué auprès du Maire du $15^{\grave{e}me}$ chargé des Finances des relations avec la Région et les communes limitrophes. Sylvie Ceyrac sera Adjointe au Maire du $15^{\grave{e}me}$ chargée de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion

Alain Brousseau sera Conseiller d'arrondissement Délégué auprès de l'Adjoint chargé du Développement économique, de l'emploi et des professions libérales, de plus il siègera au sein de la commission extra-municipale du développement économique en lieu et place d'Alain Destrem. Il siègera également au sein du collège des élus du conseil de quartier Emeriau/Zola en lieu et place de Valérie Giovannucci et au sein de la commission d'appel d'offres en lieu et place de Monsieur Daniel Georges Courtois.

Grégoire Lucas remplacera Alain Destrem au sein de la commission d'appel d'offres et Alain Destrem qui siègeait au sein du Conseil de Paris en tant que suppléant au collège Modigliani sera remplacé par Jean-François Lamour et au lycée Corbon, par Ghislène Fonlladosa. Voilà les informations que je souhaitais vous communiquer à l'issue de cette élection.

Le débat est ouvert pour ce qui concerne cette communication sur la rentrée scolaire. Qui souhaite prendre la parole ? Madame Bessis.

Catherine Bessis: Monsieur le Maire, mes chers collègues, suite aux présentations qui viennent d'être faites, vous me permettrez de reprendre quelques points. Pour le premier degré, effectivement, l'enquête légère habituelle de début de rentrée indique, pour le $15^{\text{ème}}$ arrondissement, 5 400 élèves inscrits en maternelle, c'est-à-dire une diminution très légère de 30 élèves par rapport à 2011. En revanche, un effectif en augmentation pour l'élémentaire avec 7 450 élèves, 100 de plus que l'année précédente. La moyenne d'élèves par classe reste très élevée dans certaines écoles comme en maternelle à Emeriau, 34 à Olivier de Serres, les deux grandes sections de la Porte Brancion, les élémentaires Corbon, François Coppée, Fédération.

Heureusement, l'ouverture à Cardinal Amette a permis de soulager certaines classes. Nous noterons avec satisfaction que suite aux premières décisions du Gouvernement, la détermination et la mobilisation aussi de tous les acteurs de la vie scolaire à tous les niveaux ont permis l'ouverture pour cette rentrée, de deux classes en maternelle (42 rue d'Alleray et Cardinal Amette) de 4 classes en élémentaire, (Miollis Emeriau, Cardinal Amette et Porte Brancion) et surtout l'annulation de la fermeture de Gutenberg.

En ce qui concerne le personnel encadrant de la Mairie de Paris, nous ne pouvons que nous réjouir des équipes pratiquement au complet dans toutes les écoles, tant en ce qui concerne les assistantes maternelles, les animateurs que le personnel d'entretien.

La plus grande partie des travaux à la charge de la Mairie de Paris prévus cet été a été réalisée à l'élémentaire Brancion, Cherbourg, maternelles 34 et 99 rue Olivier de Serres, groupe scolaire Emeriau. A l'école polyvalente Convention où depuis très longtemps il y avait un souci d'ascenseur permettant le déplacement des enfants en fauteuil roulant qui a été résolu.

Je voudrais parler d'un point où nous avions, au mois de décembre, fait un vœu concernant la sécurisation des abords des écoles Morillons et Sextius Michel, il y a 9 mois et à l'époque on nous avait répondu que le budget était prévu et que cela serait fait très rapidement. A la rentrée scolaire, nous sommes allés dans ces écoles, il n'y a toujours aucune sécurisation. Lorsqu'on parle de sécurité des enfants, nous pouvons au moins faire ce qui doit être fait dans le $15^{\grave{e}me}$ arrondissement;

Un point important dont nous devons toujours parler aujourd'hui dans ce bilan, comme tous les ans, est la modification des périmètres scolaires pour la rentrée prochaine. Cette décision de modification, Monsieur le Maire étant de votre compétence. Un exemple fort intéressant, vous en conviendrez, la livraison de la nouvelle école élémentaire au 99 rue Olivier de Serres à la rentrée et pour la maternelle à la rentrée suivante avec un local classe supplémentaire dans chaque école qui devrait permettre de désengorger les 27 et 34 Olivier de Serres et de créer également une mixité sociale dont parlent les parents lors d'une réunion d'ailleurs à l'école Olivier de Serres cet hiver.

Cette mixité, pour preuve: pour ne pas modifier quoi que ce soit, vous présentez l'argument de la rénovation de l'école rue Dombasle mais qui n'interviendra pas, nous le savons, immédiatement, en raison des travaux importants que cela engage, la révision de la carte scolaire dans le 15ème arrondissement comporte encore des locaux-classes vides, et elle doit être faite absolument. La mixité doit se faire aussi dans le 15ème arrondissement.

Pour la Caisse des écoles, un point par rapport à la lettre que vous avez transmise en tant que Président de la Caisse des écoles à l'ensemble des parents, le 20 juin 2012. Avouons notre surprise, Monsieur le Maire, lorsque vous évoquez dans cette lettre votre souci de justice sociale, celle que vous avez tant critiquée lors de la réforme des tarifs. La hausse tarifaire de 2% est très modérée, légèrement inférieure à l'indice INSEE, de la restauration scolaire en 2010. Elle correspond à l'ajustement annuel des tarifications de la Ville. Elle n'avait pas eu lieu l'an passé du fait de l'obstruction de certaines caisses dont celle du 15ème.

Dans votre lettre, vous parlez aussi du jugement et de procédures juridiques. Il est important de préciser, pour l'ensemble des habitants et des parents que la Ville a toujours demandé que la réforme des tarifs s'applique à compter de septembre 2010 comme votée par le Conseil de Paris et contrairement à ce que vous affirmez, elle n'a jamais demandé à ce que les familles des tarifs supérieurs payent rétroactivement la hausse tarifaire. Cela aurait été parfaitement injuste de leur faire payer a postériori sous prétexte de conflits et de désinformation.

Par contre, la demande de la Ville était que les familles les plus modestes qui auraient du bénéficier de la réforme dès septembre 2010 soient remboursées du trop perçu par les caisses. Dans le cas de la procédure juridique, l'ensemble des caisses se sont engagées à rembourser toutes les familles qui en feraient la demande mais elles ont fait état de difficultés techniques à devancer les demandes des habitants à ce sujet. Compte-tenu de ces deux éléments et que les caisses appliquaient désormais les nouveaux tarifs, le Tribunal Administratif a récemment classé et non rejeté comme vous le dites, le recours

Dans tous les cas les familles modestes et nous le répétons, peuvent et doivent être remboursées. C'est la raison pour laquelle la Ville n'a pas fait appel. Pour le second degré, je n'aurai qu'une phrase pour reprendre la remarque de Jacqueline Malherbe, nous pouvons remercier le gouvernement précédent pour les postes de professeurs non pourvus dans les collèges et les lycées du 15ème.

Pour la Convention, la délibération DASCO 58, la subvention prend en compte, il est indispensable de le rappeler, le sur-financement qu'il y a eu pendant de nombreuses années.

En effet, la Ville fournissait une subvention calculée sur la base d'un cours -on ne va pas être trop technique- pour la caisse de $5,70 \in .0$ r, le cours réel était pour la Caisse des écoles du $15^{\rm ème}$ de $5,51 \in .0$ donc un sur-financement devenant rapidement conséquent, nous en avions parlé lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Cette délibération permet la mise en application de la réforme de financement de la Caisse des écoles du 15^{ème} et autorise la signature de la convention qui permettra ce versement.

Nous nous réjouissons d'avoir enfin cette délibération et bien évidemment nous vous remercions de vous associer au vote favorable. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame Douceré.

Marie-Caroline Douceré: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite rebondir sur ce qu'a déclaré Agnès de Fressenel en appelant votre attention sur la situation de l'association « Regain Tournesol ». Son équipe pédagogique installée au 97 bis rue Balard réalise un travail formidable auprès d'adolescents souffrant de troubles psychiques.

Aujourd'hui, c'est une trentaine d'élèves âgés de 11 à 20 ans qui peuvent y être accueillis 4 jours par semaine. Nous pourrions nous réjouir de la décision d'augmenter la capacité d'accueil du collège André Citroën à cette même adresse. Cependant, récupérer les locaux de cette association pour y installer sans réelle anticipation une annexe du collège dès la rentrée 2013 menace la pérennité de cette structure pour adolescents.

En effet, une structure accueillant des élèves en situation de handicap mérite une approche tout à fait spécifique. Il est important de rappeler que certains parents d'élèves de « Regain Tournesol » ont déménagé ou décidé de travailler à proximité de cette structure pour offrir le confort et la stabilité dont leurs enfants ont besoin.

De même, les soins dont bénéficient ces adolescents nécessitent une coordination territoriale pragmatique et de proximité. Or, il semblerait que les modalités du départ de l'association au 1^{er} juillet 2013 et de réaménagement du 97 bis rue Balard aient été actées en dépit du bon sens sans concertation avec les responsables des établissements, et sans information auprès des familles actuellement accueillies par l'association « Regain Tournesol ».

Le déplacement d'un établissement spécialisé exige également anticipation et programmation très en amont pour toutes les raisons que je viens d'évoquer mais aussi en raison du fait que l'équipe pédagogique se doit d'engager plusieurs mois avant la rentrée, les nouveaux partenariats institutionnels nécessaires à l'organisation des activités pédagogiques qui font la qualité de la prise en charge dans cette structure. Aussi, souhaiterais-je savoir comment la Mairie de Paris compte s'impliquer et accompagner concrètement ce changement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il est vrai que la Ville doit prendre en considération cette association qui est installée depuis peu mais dont beaucoup de parents ont déménagé dans le $15^{\rm ème}$ pour suivre leurs enfants en situation de handicap. Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Pour vous rassurer, la précédente intervenante et notre Conseil effectivement l'extension du collège André Citroën amène à utiliser les locaux où cette association intervient aujourd'hui. On connait tous ces problématiques de locaux dans la Capitale. Maintenant, c'est justement pour prendre en compte la nécessité de trouver une solution que cette association est maintenue dans les lieux une année supplémentaire puisqu'initialement, c'est en juillet 2012 que les locaux devaient être libérés et pour rassurer l'intervenante, Monsieur le Maire qui nous explique que la Mairie de Paris doit prendre en compte les besoins, c'est déjà en cours.

Il faut savoir que la directrice de cette association et son président ont été reçus au cabinet de Madame Hidalgo début septembre et donc, puisque vous étiez inquiets quant à la préoccupation de la Mairie de Paris, voyez qu'elle est très préoccupée et il y a une recherche active de locaux pour permettre à cette association de continuer à exercer son activité et j'invite chacun d'entre nous et au premier rang le Maire du $15^{\rm ème}$ à faire des propositions en la matière pour que nous puissions tous ensemble trouver une solution. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Je me réjouis que Madame Hidalgo consacre quelques instants de son temps précieux de candidate à la Mairie de Paris pour s'occuper de problèmes du 15ème. Moi-même j'ai rencontré la Présidente de l'Association la semaine dernière qui m'a tenu informé de ces démarches, cela étant les démarches pour le moment n'ont pas abouti et Madame Douceré vient de dire à l'instant qu'elle avait rencontré elle-même la présidente ce week-end qui continue à être inquiète malgré les entretiens qu'elle a pu avoir avec la candidate à la Mairie de Paris.

Pour ce qui concerne les locaux, Monsieur Dargent sait parfaitement depuis qu'il est élu que les locaux municipaux sont affectés par la Mairie de Paris et que la Mairie du 15^{ème} n'a aucun service administratif ou d'urbanisme pour rechercher des locaux vacants. Mais ça c'est de la petite polémique.

En tout cas, nous nous réjouissons tous de cette unité pour rechercher des solutions pour cette association. Je voudrais juste faire deux/trois commentaires sur cette rentrée qu'ont abondamment décrite les adjoints et les élus qui se sont exprimés.

Oui, c'était une bonne rentrée, tous ont joint leurs efforts je rappelle qu'en deux ans ce sont plus de 13 classes nouvelles qui ont été ouvertes dans notre arrondissement grâce à l'action du Rectorat et de l'académie et ce qui a permis de diminuer ou de stabiliser le nombre d'élèves par classe aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

Il reste cependant des situations préoccupantes en maternelle, par exemple sur Amiral Roussin, Cardinal Amette, Fédération, Félix Faure, Jongkind, Varet, Vaugirard et Violet et ceci entraîne une incidence sur le service de restauration et son bon fonctionnement puisqu'il y a un très grand succès des restaurants scolaires mais nous avons plus de 83 enfants de maternelle qui déjeunent à la cantine et pour l'élémentaire, nous avons encore des situations tendues malgré l'ouverture de 4 classes dans certains secteurs notamment pour Corbon, Saint Charles, Falguière avec des moyennes assez chargées et les secteurs scolaires doivent être redécoupés en fonction de ces difficultés.

J'en ajoute une supplémentaire qui n'a pas été prise en compte au départ par la Mairie de Paris, c'est l'ouverture que nous avons tous suivie et que nous avons inaugurée récemment, d'une résidence sociale pour personnes en formation 14 boulevard de Vaugirard qui a surchargé les effectifs de la maternelle Vaugirard et l'élémentaire Falguière et à la rentrée, de nombreux enfants n'étaient pas encore inscrits dans les écoles avoisinantes : 9 en liste d'attente en maternelle et 7 en liste d'attente en élémentaire.

Tout ceci interdit la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Quant à la transformation des locaux de la CAS rue Dombasle, cela va nécessiter un redécoupage des secteurs scolaires et je crois que tout ceci se fait en bonne harmonie entre la Mairie du 15^{ème} et la Mairie de Paris à la rentrée 2014.

Je voudrais informer notre Conseil que l'implantation des bâtiments provisoires dans la cour de la future école, dès la rentrée 2013 afin de soulager les écoles avoisinantes des 27 et 34 rue Olivier de Serres va amener une situation un peu

compliquée pour le fonctionnement du 27 Olivier de Serres puisque la cour de cette école va être obérée en partie par les travaux du village Saint-Michel, sur le site de l'ancien hôpital Saint-Michel, une partie de la cour devant être interdite aux élèves qui déjà utilisaient la cour arrière de la rue Dombasle ainsi que le préau notamment pour le centre de loisirs.

Tout ceci mérite encore quelques ajustements. Un regret aussi : nous dépensons davantage l'année prochaine et sous réserve des derniers arbitrages budgétaires dans les écoles à hauteur de $1\,800\,000\,$ que l'année dernière à hauteur de $1\,700\,000\,$ Je vous rappelle que ceci est du au fait que la Mairie du $15^{\rm ème}$ a abandonné le projet de sécurisation de la Mairie elle-même et votre propre sécurité mes chers collègues au profit des travaux dans les écoles et dans les crèches ce qui équivaut à un peu plus de $200\,000\,$ qui seront redistribués mais ce que je regrette c'est que les travaux de sécurité et électriques notamment les systèmes de sécurité incendie viennent grever les budgets d'investissement des arrondissements, partout d'ailleurs, quel que soit l'arrondissement, alors qu'une dotation spécifique pourrait être imaginée, c'est ce que nous avons demandé.

Un dernier point sur la restauration scolaire : ce que nous dit finalement Madame Bessis, c'est que la Caisse des écoles du $15^{\grave{e}me}$ est bien gérée. C'est ce qui résulte de l'audit qui a été fait par l'Inspection de la Ville par un cabinet privé. On ne peut pas en dire autant de toutes les caisses. Je ne citerai aucun exemple.

Ce que Monsieur Dargent m'amène à préciser c'est que nous avons le coût de revient le plus bas par repas de toutes les caisses des écoles. A partir de là, la Ville diminue en quelque sorte la subvention au niveau de ce coût de revient le plus bas. C'est une prime en quelque sorte à la mauvaise gestion puisque ceux qui ont un coût de revient beaucoup plus important et Dieu sait si certains exagèrent, voient leur subvention beaucoup plus importante que la nôtre. Peu importe, je ne veux pas citer d'exemple.

Quant à la subvention et la convention pluriannuelle de la DASCO 58, enfin le $15^{\grave{e}me}$ n'est plus l'avant-dernier en terme de montant de sa subvention, je m'en réjouis pour les enfants et les élèves des écoles mais nous sommes encore sur des subventions parfois moins importantes que d'autres caisses qui ont moins d'élèves alors qu'il ne s'agit pas de soutenir financièrement les caisses déficitaires, ce que je peux comprendre en fonction de la sociologie des arrondissements, mais aider à améliorer les prestations alimentaires ce qui est assez différent.

J'acquiesce à la proposition de Madame Bruno de présenter un 3^{ème} produit bio par semaine aux 12 840 élèves qui déjeunent dans les écoles du 15^{ème}. Nous étions partis, en 2008 de 0 bio. Nous sommes maintenant à 3 aliments par semaine.

Quant à la hausse des tarifs, je crois qu'elle a impacté la moitié des familles et je ne me réjouis pas d'une hausse des tarifs même de 2% alors que les tarifs augmentent partout dans tous les établissements de la Ville, qu'il s'agisse des établissements sportifs, des centres d'animation, des conservatoires, etc.... et que celles-ci touchent principalement les classes moyennes.

Quelques réflexions supplémentaires et Madame Bessis a parfaitement raison de rappeler concernant la sécurisation des écoles Sextius Michel et je me souviens que nous avions adopté un vœu, qui a été voté et transmis à la Voirie. Nous n'avons pas voté contre, nous avons simplement affirmé à l'époque que le vœu était satisfait puisque les travaux de voirie étaient programmés par la direction de la Voirie de la Mairie de Paris, section $15^{\text{ème}}$. Nous allons donc nous rapprocher de la section de la Voirie pour voir ce qui s'est passé, ce peut être un empêchement technique, je n'accuse personne. Nous vous donnerons la réponse aussitôt que possible.

Est-ce que les adjoints veulent rajouter quelque chose? Leurs collègues ont répondu pour elles de façon très sympathique.

Sur les deux communications, il n'y a pas de vote. En revanche, sur la subvention de 168 855 € qui est la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 15ème au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire, il y a vote et je soumets au vote le DASCO 58.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

♦

7. 2012 DLH 85 - Extension aux limites territoriales de la commune de Paris du secteur à l'intérieur duquel le Maire pourra enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

8. 2012 DLH 163 - Réalisation par Résidences Sociales de France, d'un programme de résidence sociale pour jeunes actifs comportant 67 logements PLA-I et 44 logement PLUS, 59-61 rue de la Croix-Nivert.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Pour me féliciter en quelques mots de cette délibération qui va permettre la transformation d'un ancien foyer pour salariés de la Poste en résidence sociale pour jeunes actifs. Il y avait 122 chambres initialement, il faut les mettre aux normes, une dizaine va disparaître pour permettre l'aménagement des salles de bains et des cuisines et pour permettre aussi la création de 6 logements pour personnes à mobilité réduite.

Au bout du compte, on aura donc un peu plus de 100 logements qui seront destinés aux salariés jeunes et dont les niveaux de revenus sont limités puisqu'il s'agit de PLAI et de PLUS notamment une catégorie qu'on a du mal à pourvoir dans Paris qui sont les fonctionnaires de catégorie C, les aides soignantes en particulier, c'est donc tout à fait adapté et au bout du compte il y aura un gros quart des logements qui sera confié pour attribution à la Préfecture de Paris, un petit quart pour la Ville de Paris autant pour le 1% employeur, autant pour le gestionnaire, donc quelque chose qui participe à l'action continue de la Ville en matière de logements des Parisiens et notamment de ceux d'entre eux dont les moyens sont limités.

Monsieur le Maire : On peut espérer que dans le quart de l'attribution de la Ville de Paris, la Mairie du 15ème sera associée à l'attribution et que dans les 100 logements projetés, dans le cadre des axes que nous poursuivons, il serait intéressant également de proposer un certain nombre de logements PLS afin d'équilibrer également la mixité sociale dans le quartier.

Pas d'intervention de l'Adjointe ? Madame de Clermont-Tonnerre qui se substitue à Madame Tachène qui vient de nous guitter.

Claire de Clermont-Tonnerre: Je remercie Monsieur Dargent d'avoir donné la lecture de la délibération, tout y figure si ce n'est que vous avez oublié de préciser que la livraison du programme se ferait en juillet 2014. Nous aussi, nous nous réjouissons de ce programme qui permettra de loger de jeunes travailleurs et comme vient de le rappeler le Maire, je regrette qu'il n'y ait pas de PLS dans ce programme de 111 places. Voilà.

Monsieur le Maire : Nous allons donc procéder au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

9. 2012 DU 189 - Création de servitude de passage public située 43 bis rue Desnouettes.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana.

Marie Toubiana: Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais avoir des précisions sur deux points de cette délibération. Il est tout d'abord écrit dans l'article 9 sur la servitude: « Que le passage sera ouvert au public aux jours et heures des parcs et jardins de la Ville de Paris et notamment à ceux de la promenade aménagée sur l'ancien tracé de la Petite Ceinture ». Or, il est écrit dans l'exposé des motifs, en page 2: « que le passage sera ouvert au public de 7h30 à 22h00 », ce qui ne correspond pas aux heures d'ouverture et de fermeture des jardins.

Second point. Il est écrit dans l'article 10, sur la servitude : « que les agents des parcs et jardins n'ont pas mission de faire respecter les règles et comportements d'usage où les règlements sur ce passage » et dans l'exposé des motifs, page 2, il est écrit : « La Ville participera aux dépenses annuelles de gardiennage du passage pour autant que celles-ci existeront ».

J'aimerais donc savoir si ce point a été tranché entre la Ville et la RATP et si une solution définitive a été prise concernant le gardiennage.

Monsieur le Maire: Merci. D'autres interventions? Madame de Clermont-Tonnerre pour la réponse.

Claire de Clermont-Tonnerre: Tout d'abord, Monsieur le Maire, je me réjouis que les travaux de la Petite Ceinture avancent puisque RFF réalise ces travaux et à partir de janvier, les parcs et jardins prendront la relève. Nous sommes favorables à la création d'une servitude de passage qui permettra d'avoir un accès aux personnes à mobilité réduite. En revanche, comme l'a rappelé Madame Toubiana, il y a un certain nombre d'interrogations qui se posent en particulier pour l'amplitude d'ouverture de la Petite Ceinture.

Il est fait état de cet horaire à 22h00. Il aurait été plus simple de mettre dans la délibération : « Conformément aux horaires d'ouverture des parcs et jardins » puisque comme chacun sait, les horaires varient en fonction de la tombée de la nuit.

La deuxième chose porte sur la surveillance du site. On est dans l'incertitude totale puisque d'une part l'article 10 rappelle que: «les gardiens n'ont pas vocation à surveiller cette emprise et d'autre part que la Ville participerait aux dépenses annuelles de gardiennage du passage pour autant que celles-ci existeront ». Nous sommes vraiment dans l'inconnu et j'ajouterai un troisième bémol parce que je regrette que les différents bailleurs et la RATP n'aient pas réuni l'ensemble des locataires et des propriétaires qui résident au 43 bis rue Desnouettes pour échanger avec eux sur ces questions de sécurité de passage.

Comme nous siégeons demain en 4^{ème} commission, je ne manquerai pas d'interroger l'Adjointe compétente, Madame Giboudeaux et en attendant je vous propose, mes chers collègues de nous abstenir dans l'attente de précisions complémentaires.

Monsieur le Maire: Il est vrai que malgré les nombreuses questions que nous avons posées à la Direction de l'urbanisme, les réponses sont encore incertaines. Il est indispensable que pour une amplitude horaire envisagée de l'ouverture nous ayons des réponses très précises pour l'intérêt de la tranquillité des habitants concernant la sécurité de ce passage.

Madame de Clermont-Tonnerre propose l'abstention et en fonction des réponses qui nous seront fournies en Conseil de Paris, nous voterons le projet. Il ne s'agit pas d'être hostile du tout.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

0

10. 2012 DF 85 - Création d'une commission spéciale composée d'élus chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles et d'étudier les propositions des candidats.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Merci Monsieur le Maire. Nous sommes complètement dans l'actualité puisque les dépôts des candidatures devaient se faire à la Mairie de Paris avant le 13 septembre. Nous avons la possibilité de les connaître bientôt.

Pourquoi d'abord la création de cette commission spéciale composée d'élus chargés d'examiner le cahier des charges et d'étudier les propositions des candidats à la nouvelle concession du parc des expositions ?

Parce que l'enjeu qui accompagne ce projet est majeur. D'abord du point de vue financier, cette concession sera, on le sait maintenant, la délégation de service public la plus importante souscrite par la Ville de Paris.

Du point de vue économique ensuite, la modernisation et l'exploitation du parc sont essentielles pour Paris, pour la Région et on le sait, au-delà. Demeurer les premiers en Europe dans un environnement hyperconcurrentiel en termes de nombre de manifestations, c'est l'objectif à atteindre et il justifie bien un rassemblement autour de ce dossier qui dépasse les traditionnelles formations politiques.

Enfin, une des spécificités de la procédure mise en œuvre à travers cette commission spéciale se justifie par l'impérieuse nécessité à laquelle nous sommes confrontés de bénéficier d'un parc demain qui, en termes de développement durable et d'environnement soit exemplaire.

La transition écologique est une formidable opportunité permettant de dessiner un nouveau modèle économique. L'Etat s'y engage, les collectivités locales doivent aussi le faire et c'est le cas bien sûr à Paris qui, je le rappelle, avait déjà adopté, il y a quelques années, le plan climat.

Nous le devons aux quartiers du $15^{\text{ème}}$ qui sont tout autour du parc des expositions, aux communes qui bordent ces 37 hectares, à ces milliers d'habitants qui sont les riverains et de ce point de vue, il y a fort à faire. Tout cet ensemble est une emprise infranchissable, coupée du monde, énergivore, source de nuisances et à l'esthétisme plus que discutable, mais c'est dû aussi à son ancienneté.

Donc la nécessité de s'entendre sur cette concession qui va fonctionner sur du long terme il faut le dire, pour trouver le meilleur candidat qui assurera les trois impératifs que j'ai cités et pour en faire un site attractif et esthétique, cette nécessité s'impose à nous. Je salue donc tout particulièrement la démarche initiée par la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire: Je n'ai rien à ajouter à l'intervention de Monsieur Alayrac puisque nous partageons les options qu'il vient d'indiquer et la Mairie du 15^{ème}, évidemment, apporte sa contribution, son analyse, sa représentation aussi, c'est

normal, des intérêts des habitants du quartier qui, effectivement, subissent les nombreuses nuisances générées par le fonctionnement actuel du parc dont les conditions sont anciennes et qu'il faut absolument modifier pour permettre l'amélioration de la qualité de vie tout en rendant le parc plus compétitif et cette anticipation du renouvellement de la convention de concession est indispensable et est une opportunité que nous saisissons tous ici, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons.

Y a-t-il d'autres interventions ? Merci. Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Il y a maintenant une communication concernant des délibérations qui sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil Général mais dont j'ai estimé utile de vous les présenter. Il s'agit :

- \geq 2012 DVD 90 G Approbation des modalités de lancement d'une consultation relative à l'exploitation d'une ligne de bus dans le $15^{\rm ème}$ arrondissement de Paris.
- > 2012 DVD 97 6 Signature avec le Syndicat des Transports d'Ilede-France d'une convention par délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour l'organisation de la ligne de bus de quartier.

Monsieur le Maire : Il s'agit évidemment du minibus de quartier électrique que nous attendons depuis un certain temps. Est-ce qu'il y a des interventions là-dessus ? Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac: Monsieur le Maire, à l'occasion de cette communication, je voudrais vous faire part de l'impatience et aussi de l'inquiétude d'un très grand nombre de seniors mais aussi des familles que je rencontre et qui s'interrogent sur la mise en place et surtout le retard de cette mise en place du minibus, tout particulièrement pour ceux qui habitent rue Olivier de Serres, en haut, où la rue est, comme chacun le sait, très en pente, mais aussi les familles, les visiteurs qui vont à Vaugirard régulièrement et qui trouvent le chemin difficile.

Ils m'ont souvent fait part, lors de mes visites à Vaugirard, de leurs difficultés d'accès et m'ont souvent posé la question : « Et ce minibus, quand est-ce qu'il va arriver ? » ce que je ne sais toujours pas.

J'ai encore reçu la semaine dernière, un Monsieur qui habite en haut de la rue Olivier de Serres qui a du mal à se déplacer, qui ne peut pas marcher très longtemps et qui est obligé de prendre le taxi pour venir à un rendez-vous à la Mairie, ce qui n'est pas extrêmement simple, le PAM étant trop difficile à obtenir, la plupart du temps.

Depuis le temps que ce projet est annoncé, il est reporté. J'espère enfin qu'il va avancer et que cette communication ne sera pas une nouvelle étape sans lendemain. Les habitants du 15ème attendent ce minibus, ne comprennent pas ces retards et surtout ne sauraient pas être une nouvelle fois, déçus.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Lefevre :

Franck Lefevre: Merci. Comme le disait Sylvie Ceyrac, le calendrier qui nous avait été présenté par Annick Lepetit au printemps 2011, ces deux projets auraient du être présentés au Conseil de Paris à l'automne 2011, soit une année de retard à ce jour, sachant que s'en suivront certaines étapes: une phase d'analyse de plusieurs mois afin de désigner l'exploitant, une délibération qui devra ensuite être adoptée en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris pour désigner l'exploitant et s'en suivront 8 à 10 mois de travaux de voirie et de construction de véhicules.

Malgré, Monsieur le Maire, le vœu voté par ce Conseil en juin 2012 demandant au Maire de Paris de nous informer du respect ou non du calendrier initial, aucune réponse à ce jour. Le site de la Mairie de Paris annonce toujours une mise en service au premier semestre 2013 alors même que nous voyons ce soir que la procédure a au moins une année de retard.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de donner des informations aux habitants des quartiers concernés et tout cela est relativement déplorable et contraste beaucoup avec la forte communication de la Mairie de Paris faite en 2011 sur ce sujet. Par conséquent, j'en profite pour renouveler ce soir, notre demande en espérant que le Maire de Paris daignera répondre au vœu que nous avons formulé lors du précédent Conseil d'arrondissement de juin.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Oui, je comprends l'impatience que relaye Madame Ceyrac. Nous la partageons tous. C'est un engagement de mandature de la liste conduite par Anne Hidalgo qui sera donc réalisé au cours de la mandature. Je préfèrerais présenter les choses d'une façon peut-être plus positive. Les arrondissements qui bénéficient de bus de ce type-ci, vous en connaissez le coût, c'est tout à fait exceptionnel dans la Capitale. Il y a quelques arrondissements qui en bénéficient, le $15^{\grave{e}me}$ fait partie de ceux-là.

Après ce genre d'opération, qui est lourde je crois que la communication et la concertation a été bien conduite en l'occurrence sur cette affaire. Il y a un souci d'attention vis-à-vis de notre Conseil puisque Monsieur le Maire l'a évoqué de façon indirecte mais normalement cette délibération ne devrait pas passer devant notre Conseil puisque cela concerne le Conseil Général. Il y a la volonté que cela passe au titre d'information et j'invite Monsieur Lefevre qui lit le site de la Mairie de Paris, il a tout à fait raison, à faire confiance au site de la Mairie de Paris.

Tout le monde travaille pour que cette livraison soit la plus rapide possible et que le $15^{\rm ème}$ puisse profiter de ce bus, nous le souhaitons tous, nous le réaliserons tous et on pourra donc bientôt l'utiliser après l'avoir inauguré ce dont il faut se réjouir.

Monsieur le Maire: Juste un mot en ce qui concerne la confiance, c'est vrai que de très nombreux et fâcheux précédents nous ont amenés à avoir une confiance limitée sur preuve par rapport à la Mairie de Paris. Je ne voudrais pas citer la Coulée Verte qui a à peu près 10 ans de retard ou le groupe scolaire Olivier de Serres, etc... Quant à la volonté de la Mairie de Paris, je tiens à dire que c'est ma décision, sur mon initiative que cette délibération était inscrite et la Mairie de Paris n'y est vraiment pour rien même si nous considérons ensemble qu'il est opportun de présenter des projets de délibération inscrits en Conseil Général mais qui concernent les arrondissements dont le $15^{\rm ème}$.

Ce qui est fâcheux dans cette affaire, c'est que nous avons tous bataillé pour cette ligne de minibus électrique et notamment Jean-François Lamour qui est le Député de la circonscription et que nous avons déposé une multitude de vœux depuis des années, que tout ceci a l'air maintenant d'aboutir après une concertation très productive. Cela étant, depuis que la concertation a eu lieu on a l'impression que les choses ne vont pas d'un bon pas. Franck Lefevre a précisé les retards.

Lors d'une intervention au Conseil de Paris du 9 juillet, c'est Jean-Baptiste Menguy qui est intervenu pour rappeler la nécessité, pour la Ville, d'accélérer le processus. Malheureusement, dans les deux délibérations qui nous sont soumises, il n'y a aucune date précisée. On parle juste des années N et N+1 ce qui, avouez-le, n'est pas totalement précis même si on sait que la mise en place ne durera pas trois ans.

Monsieur Bargeton le nouvel Adjoint, a annoncé dans sa réponse à Monsieur Menguy que le minibus pourrait être installé au deuxième semestre 2013. Nous en prenons acte mais déjà nous ne sommes plus au premier semestre et nous ne souhaiterions pas que le retard aille jusqu'à basculer la réalisation après la fin de la mandature puisqu'il y aura sans doute, et c'est même à peu près sûr, un autre Maire peut-être avec d'autres engagements. Je pense que la décision relève du Maire de Paris, si elle relevait du Maire du $15^{\rm ème}$, ça fait bien longtemps que ce minibus de quartier aurait été mis en place, vous le savez.

Nous souhaiterions donc, dans cette mandature, que ce tramway soit mis en place et nous espérons que Monsieur Bargeton n'a pas lui-même une idée de minibus de quartier dans son arrondissement parce que Madame Lepetit en a installé un dans le $17^{\text{ème}}$ avant celui du $15^{\text{ème}}$. Cela a peut-être un petit rapport avec le fait qu'elle était candidate dans le $17^{\text{ème}}$ par exemple. Monsieur Menguy

Jean-Baptiste Menguy: Merci Monsieur le Maire. Je crois qu'il faudra rapporter les propos de Monsieur Dargent aux conseils de quartier qui se sont souvent mobilisés sur ce sujet et qui ont travaillé déjà et participé à la concertation. Ce qui est bien avec Monsieur Dargent sur le minibus c'est que comme c'est toujours la même réponse on pourra la faire sans lui la prochaine fois.

Monsieur le Maire, je vous propose pour obtenir une date précise, que nous demandions au Président de la $3^{\text{ème}}$ Commission, c'est Monsieur Dargent, alors si même lui ne sait pas ce genre de choses... je suis suppléant.

Monsieur le Maire : On ne vous a pas interrompu Monsieur Dargent. Il est suppléant... Laissez s'exprimer Monsieur Menguy. Vous savez bien que cela peut dégénérer!! Vous prenez vos responsabilités!

Jean-Baptiste Menguy: Si Monsieur Dargent connaissait si bien la Commission il saurait que je suis membre suppléant et donc à ce titre, je n'ai évidemment pas de leçons à recevoir de quelqu'un qui est complètement incapable de nous donner une date sur un projet de minibus.

Vous avez raison, Monsieur le Maire, il faut faire attention on s'est déjà fait « passer sous le nez » le minibus avec Madame Lepetit qui en a eu un pour son arrondissement, je pense que Monsieur Bargeton, quand il dit qu'il veut développer ce mode de transport ne pense absolument pas au 15ème comme l'ensemble des élus de gauche à Paris et du 15ème qui, franchement, s'en contrefichent de savoir que les habitants du sud de l'arrondissement l'attendent.

Nous reviendrons à la charge à chaque fois que ce sera nécessaire. L'ordre du jour nous donne l'occasion de le faire et de rappeler à l'envi que Monsieur Dargent comme ses collègues et comme Madame Hidalgo savent faire deux choses : blablater en souriant et ne surtout pas tenir leurs promesses, don't act, nous ferons les choses à leur place la prochaine fois.

Monsieur le Maire: En tout cas, c'est réaliste et lucide. Maintenant je vais demander s'il y a d'autres intervenants puisqu'il s'agit d'une communication et il n'y aura pas de vote. Merci pour ce débat constructif sur la ligne de minibus de quartier. Nous allons maintenant examiner le projet n°12.

(

12. 2012 DDEEES 160 - Prorogation d'un an du mandat de la Commission de règlement amiable du tramway T3 qui expire le 31 décembre 2012.

Monsieur le Maire : Monsieur Barrier

Claude Barrier: Merci. Chers collègues, Monsieur le Maire, les travaux du tramway T3 sont en voie d'achèvement. La période de test de l'infrastructure a d'ores et déjà débuté. Des essais grandeur nature vont se prolonger jusqu'à la mise en service du T3 qui interviendra à la mi-décembre 2012. Instituée par la délibération du Conseil de Paris des 9 et 10 mars 2009, la commission de règlement amiable qui avait été mise en place dans le cadre de ce chantier à l'initiative de la Ville de Paris et de la RATP pour une période de 4 ans, 2009 à 2012 devrait voir son mandat prendre fin le 31 décembre 2012.

Cependant, afin de permettre la poursuite de l'examen des demandes d'indemnisation qui auraient pu être examinées par la commission avant l'expiration de son mandat, il est proposé de proroger d'un an le mandat de la commission ce qui permettrait de conserver une voie de règlement amiable des demandes et d'éviter en pratique de les renvoyer à l'action contentieuse; seront notamment concernées par ces dispositions les entreprises qui, en raison d'une clôture d'exercice au 31 décembre 2012 ne peuvent disposer de leur liasse fiscale avant le mois d'avril ou mai 2013 et celles pour lesquelles une demande de supplément d'instruction aura été décidée par la commission lors de ces dernières séances de 2012.

Je rappelle toutefois que le nombre de commerces qui ont fermé, les rapports de la Chambre de Commerce sont d'ailleurs fort éloquents : le manque de places de stationnement pour les livraisons a subordonné la démission d'un certain nombre de commercants.

Par ailleurs, la délibération insistant, la commission prévoyait que les travaux de la Commission de règlement amiable donnerait lieu à la présentation d'un rapport annuel devant les membres du Conseil. Néanmoins, compte tenu de la prolongation du mandat de la commission jusqu'au 31 décembre 2013, il apparaît souhaitable de disposer d'un bilan rendant compte de l'activité de la commission sur l'ensemble de cette période, une fois son mandat définitivement clos.

Je soumets à votre approbation le principe de proroger d'un an le mandat de la commission de règlement amiable et de prescrire l'établissement d'un bilan d'activité fin de l'année 2013 pour vous être présenté. Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer. Merci.

Monsieur le Maire: Sur cette affaire, je voudrais faire quelques observations. Lors de la réalisation du tramway, grand nombre de commerces du 15ème ont été impactés par les nuisances et surtout la baisse considérable de chiffre d'affaires. J'étais beaucoup intervenu à l'époque et c'est le groupe UMP qui avait obtenu la création de cette commission d'indemnisation en s'inspirant du précédent de Bordeaux et cette commission a beaucoup travaillé. Cela étant nous devons déplorer que les indemnités octroyées par la commission aient été assez minimes et n'aient pas compensé le chiffre d'affaires des commerçants, que l'indemnisation était bien souvent trop longue à intervenir, de 7 à 8 mois, que les montants étaient parfois 2 fois inférieurs à ce que le Département de Seine-Saint-Denis octroyait aux commerces impactés pour la réalisation du tramway de Seine-Saint-Denis et que seul 1/3 des dossiers déposés avaient obtenu satisfaction.

Cette commission a manqué d'efficacité et de rapidité et il est indispensable que la commission présente un rapport d'activité au moins une fois par trimestre devant les Conseils d'arrondissement ainsi que les services économiques de la Chambre de Commerce soient davantage associés de façon à ce que l'indemnisation puisse être différente des indemnités qui sont accordées par exemple lorsqu'un commerce saisit le Tribunal Administratif.

Si c'est pour faire la même chose que le Tribunal Administratif que l'indemnisation repose sur les mêmes critères, évidemment l'existence de la commission a moins d'intérêt. Voici les informations que je souhaitais faire à mon tour.

Enfin une dernière information qui n'a rien à voir mais vous le savez peut-être, un accident assez grave s'est produit sur le site du tramway vendredi soir, celui-ci ayant renversé un cycliste, interrompant durant quelques heures le trafic et j'en profite pour rappeler le vœu que nous avions présenté pour l'installation d'un système d'avertissement sonore dans le cadre de la sécurisation et de l'accessibilité du tramway aux personnes atteintes d'un handicap.

Mes chers collègues, je vous demande maintenant de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Qui vote pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

0

13. 2012 DUCT 121 - Convention d'adhésion avec la Direction de l'information légale et administrative (DILA).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

Monsieur le Maire: Il y a un certain nombre de délibérations concernant la petite enfance que je vais énumérer assez rapidement et vous m'interrompez si vous avez des observations.

14. 2012 DFPE 108 - Subvention (256 559 \leq) et avenant n°2 avec l'association « la maison des Bout'chou pour la structure multi accueil le Temps de l'Enfance.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

♦

15. 2012 DFPE 183 - Subvention (166 967 €) et avenant n°3 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes pour la crèche collective Brancion.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

Ø

16. 2012 DFPE 190 - Subvention (82 303 €) et avenant n°3 avec l'association la Croix Rouge Française pour la halte garderie Parnassium.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

17. 2012 DFPE 223- Subvention (224 834 €) et avenant n°3 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil Lutins de la Plaine.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

O

18. 2012 DFPE 224 - Subvention (138 843 €) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil La souris verte.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

19. 2012 DFPE 225 - Subvention (176 581€) et avenant n°3 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil Toboggan.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

0

20. 2012 DFPE 265 - Subvention (39 305 €) et avenant n°3 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil Arc en Ciel.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

 \Diamond

21. 2012 DFPE 266 - Subvention (144 632 €) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Violet.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

22. 2012 DFPE 393 - Subvention (483 529 €) et avenant n°2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Chérioux.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

23. 2012 DFPE 400 - Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des frais de gestion et d'entretien du local CPCU ainsi que des frais de fourniture d'eau froide à la crèche sise 3, voie J15 - 154/158 boulevard de Grenelle.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

0

24. 2012 DFPE 405 - Subvention (252 000 € maximum) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création d'un multi-accueil de 30 places, boulevard de Grenelle.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

♦

25. 2012 DAC 476 - Subvention (730 750 €) et convention avec l'association Musée du Montparnasse.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

26. 2012 DAC 483 - Subvention (6 000 €) à l'association de la Plume Noire.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

Ø

27. 2012 DAC 619 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux Dames de Javel, collège André Citroën.

Monsieur le Maire : Madame Lalem.

Fatima Lalem: Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec un réel plaisir que j'interviens sur le projet d'apposition d'une plaque sur la façade du collège André Citroën, plaque qui va rendre hommage à des femmes inconnues qui ont pourtant marqué leur histoire à savoir, les Dames de Javel.

Cette initiative permettra, une fois de plus, d'inscrire notre arrondissement dans la démarche engagée par la Mairie de Paris depuis 2001 à savoir, la réhabilitation des femmes dans l'histoire et dans l'espace parisien.

Il ne se passe pas un mois sans que nous ayons à inaugurer un équipement ou une rue portant des noms de femmes qui ont marqué leur époque. Je voudrais vous dire que jeudi dernier j'étais présente avec Anne Hidalgo à l'inauguration de l'exposition itinérante cette fois, depuis la Mairie du 18ème et qui célébrait le parcours de 9 femmes illustres qui vont donner leur nom à 9 stations du nouveau tracé du tramway de la Porte d'Ivry jusqu'à la Porte de la Chapelle.

Ces femmes ne sont cependant pas toujours célèbres comme cela est dit dans la délibération et sur la plaque, le Capitaine d'artillerie, André Citroën, fait appel à près de 6 000 femmes qui travaillèrent en équipe de jour et de nuit, chacune 11 heures par jour, dimanche compris. On les nomma d'ailleurs les « munitionnettes ». Elles ont produit jusqu'à 24 millions d'obus.

Aujourd'hui notre arrondissement a l'occasion de rappeler le patriotisme, dont firent preuve toutes ces femmes. C'est grâce à cette abnégation, à leur détermination, à leur sens du sacrifice que ces dames de Javel contribuèrent à la victoire finale.

Le texte inscrit sur cette plaque est limpide. Il ne souffre d'aucune contestation sur sa pertinence historique, c'est la raison pour laquelle je vous invite, chers collègues à un vote unanime parce qu'il me semble opportun que ces décisions devraient inspirer les jeunes générations quant au rôle des femmes durant la période contemporaine et dans l'histoire d'une manière générale, largement sous évalué dans la plupart des manuels scolaires, dans les médias et à d'autres niveaux.

Chers collègues, soyons vigilants et attentifs à ce que les jeunes générations, à ce que ceux du collège concerné et ceux des autres établissements dans notre arrondissement puissent être sensibilisés sur le rôle de ces femmes et leur implication déterminante.

Monsieur le Maire: Merci Madame. Pas d'autre intervention? Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa: Merci Monsieur le Maire. Madame Lalem a raison de dire ce qu'elle a dit. Elle a moins raison de tirer la couverture à elle ou à la Ville de Paris puisque celle-ci n'y est pour rien dans cette opération.

C'est depuis que je suis élue et depuis 2001 je suis en relation avec l'association « les Anciens de Citroën » et notamment Monsieur André Lalanne à qui je voudrais rendre hommage parce qu'il s'était battu et se bat encore sur cette affaire. Nous en avons beaucoup discuté au sein de cette Mairie en présence de Monsieur le Maire et de Madame Claire de Clermont-Tonnerre aussi pour les Dames de Javel et cette initiative due à l'opiniâtreté de Monsieur Lalanne et à l'association des Anciens de Citroën et en rien à Madame Hidalgo ni à Madame Lalem ni à la Ville de Paris.

Nous nous réjouissons donc que cette plaque soit placée à Citroën mais rendons ce qui appartient à César, Monsieur Lalanne, l'opportunité de cette opération et son opiniâtreté pour avoir la plaque avec le texte dont vous parlez qui a été validé, pour lequel il s'est battu pour que ce texte soit intelligent et complet et qu'il parle dans des termes compréhensibles et montre des exemples aux élèves du collège Citroën, aux gens du quartier et aux gens du 15ème.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation consensuelle des choses. Nous allons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

Ø

28. 2012 DAC 669 - Subvention (10 000 €) au Centre des Arts de la Scène.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

29. 2012 DUCT 163 - Subvention (1 300 €) à l'association Planet Musicmix du 15ème.

Monsieur le Maire: Pas d'intervention? Merci.

0

30. 2012 DJS 61 - Subventions (21 300 €) à quatorze associations du $15^{\rm ème}$ arrondissement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

31. 2012 DJS 75 - Subventions (17 370 €) à dix associations du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

Ø

32. 2012 DJS 124 - Subvention (12 000 €) et convention avec l'Olympique Paris XV.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

0

33. 2012 DJS 126 - Subvention (54 000 €) et convention avec Gym'Paris 15.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

Ø

34. 2012 DUCT 41 - Subvention Fonds du Maire (300 €) à l'association Balard Bouge - Vis tes rêves, ne rêve pas ta vie ».

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

S'il n'y a pas d'interventions, je vais donc soumettre à votre vote les délibérations pour lesquelles il n'y a pas eu d'intervention.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptées à l'unanimité. Merci.



VOEUX

35. VXV 2012 156 - Vœu au Maire de Paris relatif au projet d'aménagement de l'ensemble immobilier 266 rue Lecourbe/181 rue de la Croix Nivert présenté par les groupes UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Anne-Charlotte Buffeteau.

Anne-Charlotte Buffeteau: Monsieur le Maire, mes chers collègues cela concerne, comme vous avez pu le voir, l'ensemble immobilier 266 rue Lecourbe/181 rue de la Croix Nivert, la SOREQA, a donc acquis cet ensemble le 9 février 2012 et envisage la démolition du bâtiment de la rue de la Croix Nivert et une construction neuve de 7 logements sociaux familiaux ainsi qu'une réhabilitation du bâtiment rue Lecourbe.

Ces travaux nécessitent donc le départ des locataires et l'expropriation des propriétaires alors même que ceux-ci n'ont jamais été consultés et ont, pour la plupart, réalisé des travaux.

Enfin, ces deux maisons restent l'un des derniers souvenirs du village Vaugirard et on peut donc constater alors même que la Commission du Vieux Paris a demandé que ces deux maisons ne soient pas démolies mais réhabilitées alors que le Commissaire enquêteur a donné un avis défavorable, la Ville de Paris maintient le projet.

Nous demandons donc au Maire de Paris que les occupants soient associés à toutes les démarches à partir de maintenant et c'est là la moindre des choses et nous demandons également qu'une réhabilitation soit entreprise afin de préserver le patrimoine historique du $15^{\rm ème}$. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous aurons donc la réponse s'il y a réponse et ensuite explication de vote, de Madame de Clermont-Tonnerre et Monsieur Dargent.

Claire de Clermont-Tonnerre: Simplement pour Monsieur le Maire, globalement saluer le travail de la SOREQA qui œuvre pour le reconstruction des immeubles insalubres. Cependant, dans le 15ème arrondissement, il est regrettable que cette société s'affranchisse trop souvent de l'accompagnement social et du respect du patrimoine. J'ai deux exemples en tête.

Nous l'avons vu récemment au 93/95 rue Brancion où l'action de la SOREQA a fragilisé l'activité de la boulangerie Poilâne qui cherche toujours un endroit pour installer son dépôt avec le risque à la clé du départ de cette boulangerie qui est emblématique dans notre arrondissement, nous voyons aujourd'hui avec l'opération des 266 rue Lecourbe et 181 rue de la Croix-Nivert, la Ville, je le souligne, a sa part de responsabilité parce que non contente d'avoir laissé inoccupé pendant des années un bâtiment datant de 1845 qui a fini par se dégrader faute d'entretien et de travaux, elle a parallèlement laissé des futurs propriétaires acheter des appartements dans une maison attenante qui datait de la même époque sans faire valoir son droit de préemption.

Ensuite, tranquillement, elle a missionné la SOREQA pour mettre tout le monde dehors, nouveaux propriétaires comme locataires afin de faire table rase du bâtiment du 266 rue Lecourbe dont la Commission du Vieux Paris avait pourtant recommandé la conservation.

La ficelle était tellement énorme que lors de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur vient de donner un avis défavorable, ce qui est assez rare, à la déclaration d'utilité publique de cette opération scandaleusement mal gérée par la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent pour une explication de vote pour deux minutes.

Claude Dargent: Comme à son habitude, Madame de Clermont-Tonnerre donne dans la nuance. Il se trouve que le dossier est un peu plus compliqué que la présentation caricaturale qu'elle nous en donne. Il faut savoir qu'on est ici devant un ensemble très dégradé à l'intérieur duquel la Ville a plusieurs lots et qu'il faut essayer de sortir de cette situation avec un coût tolérable pour la collectivité et pour ce qui nous concerne, en matière de budget public, nous nous efforçons de ne pas conduire la collectivité et les collectivités que nous gérons dans les impasses où d'autres les conduisent.

Pour cette raison, la Ville a arbitré en faveur d'une démolition/reconstruction partielle de cet ensemble. Je signale que tout cela était décidé en octobre 2011 par un vote en Conseil de Paris qui cédait à ce moment-là à la SOREQA les lots de copropriété dans l'ensemble immobilier.

Il eut été à ce moment-là adroit de s'alarmer et non pas à cette date-ci. Au bout du compte et je terminerai par là, l'opération propose un bon équilibre entre une démolition/reconstruction partielle, une création de logements et d'un autre côté, un coût tolérable pour la collectivité que nous représentons. Donc, nous ne prendrons pas part au vote sur un vœu démagogique comme beaucoup des vœux qui viennent de cette partie de l'hémicycle.

Monsieur le Maire: C'est un vœu tellement démagogique qui reprend simplement les termes du rapport d'enquête publique avec des observations extrêmement sévère du commissaire enquêteur. Nous allons donc le soumettre au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

◊

36. VXV 2012 157 - Vœu au Maire de Paris relatif au devenir des anciens bains-douches Castagnary, sis 34 rue Castagnary présenté par les groupes UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Il est présenté par Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa: Merci Monsieur le Maire. Je vais être assez brève car les attendus qui vous sont présentés sont très clairs et très précis. Ils nous indiquent notamment que c'est par la rumeur et la presse et notamment par le Figaro d'aujourd'hui que la Mairie du 15ème a appris l'intention de la Ville de Paris d'installer dans les anciens bains-douches un collectif d'artistes « La Main » qui doit quitter ce mois-ci son squat de la « Main Jaune » dans le 17ème arrondissement de Paris

Or, vous le savez, les bains-douches sont un équipement transféré.

Monsieur le Maire : Cela a du échapper à la Ville de Paris.

Ghislène Fonlladosa: La Ville s'est donc une nouvelle fois engagée dans un véritable déni de démocratie tout à fait contraire à la charte et contraire aux intentions qu'elle y affichait.

La Mairie du $15^{\text{ème}}$ avait pris en mains le devenir de cet équipement transféré en prévoyant un budget d'études en faisant des visites d'élus de divers domaines : les associations, la culture, la petite enfance, la famille, les associations afin de travailler avec les associations et les habitants du quartier au devenir de ce lieu.

Je pense qu'il est tout à fait urgent de voter ce vœu d'autant plus que la Mairie de Paris, Monsieur le Maire ne vous pas informé officiellement. J'ai été informée à titre personnel par un petit mail du cabinet de chez Monsieur Julliard, j'allais dire par un petit conseiller technique, petit mail tout à fait personnel le 20 août. Je vous appelle à voter ce vœu et éventuellement que mes collègues puissent donner des informations complémentaires sur des utilisations possibles.

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur Loriau, l'adjoint compétent.

Jérôme Loriau: Merci Monsieur le Maire. Qui l'eut vraiment cru, à la lecture de la presse, que l'exécutif parisien puisse à ce point être bafoué? Il a fallu, rendez-vous compte, que je relise le site paris.fr pour vous confirmer qu'il existe bien un code des collectivités territoriales, l'article 25, alinéa 18 qui spécifie qu'en matière d'équipements transférés, c'est bien le Maire d'arrondissement ainsi que le Conseil d'arrondissement qui sont compétents, donc c'est l'ensemble des élus chers collègues, qui sommes bafoués par cette mesure. Le Conseil d'arrondissement et le Maire d'arrondissement ont seuls la responsabilité de la gestion et de la décision quant à l'affectation des bâtiments dès lors que le transfert a été réalisé en vue de l'arrondissement.

Il y a des déclarations incessantes depuis 10 ans puisque vous savez, l'exécutif parisien est en place depuis plus de 10 ans, il faut le rappeler de temps en temps, les déclarations de volontés d'ouverture, de transparence, de concertation. Il y a le travail de terrain de tous les élus, Ghislène Fonlladosa l'a rappelé, nous sommes très nombreux à avoir visité ces locaux avec les services de la Mairie du 15ème, de la Direction de la Jeunesse et des Sports puisque c'est un équipement sportif, je le rappelle ici, et puis, il y a la réalité et cet exécutif parisien qui bafoue toutes les règles et qui s'affranchit de tous les règlements, y compris de la loi.

Je crois que le moment est venu que nous revenions à la raison et que nous rappelions, par ce vœu, qu'il y a une loi, qu'elle s'applique à tous y compris au Maire de Paris et par conséquent, cet équipement doit rester un équipement sportif à vocation multi-activités mais que c'est à nous, mes chers collègues, élus d'arrondissement, d'en décider comme le prévoit la loi.

Monsieur le Maire : Merci de ce rappel assez élémentaire. C'est Madame Roy qui prend la parole pour une explication de vote pour deux minutes.

Isabelle Roy: Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je crois qu'on va calmer le jeu. Je crois qu'il n'est aucunement question que la Mairie de Paris bafoue la loi et le code des collectivités.

Je trouve votre terminologie un peu abusive quand on dit que la Mairie de Paris va offrir ce lieu au collectif « la Main ». Ce lieu des bains-douches est actuellement libre et il s'agit pour nous en fait, d'animer cet espace et de façon tout à fait temporaire et j'insiste bien sur le mot temporaire.

On est dans un bail... J'aimerais qu'on m'écoute.

Monsieur le Maire : Un squat temporaire, c'est un peu un oxymore!

Isabelle Roy: ... C'est un bail précaire qui va être donné et ça ne remet nullement en question le processus que vous avez évoqué qui sera poursuivi.

Monsieur le Maire : C'est inadmissible, scandaleux! Je suis le Maire, c'est moi qui décide qui parle et à quel moment je parle. N'est-ce pas Monsieur Dargent? Vous n'êtes pas Maire de cet arrondissement, vous êtes très minoritaire, de plus en plus d'ailleurs, donc ce n'est pas vous qui ferez la loi dans cette assemblée.

Isabelle Roy: Un peu de respect! J'aimerais juste qu'on m'écoute. Vous m'avez interrompue, donc je continuerai quand même!

Monsieur le Maire : Oui mais vous vous arrêterez à deux minutes sinon je couperai votre micro. Au nom de qui parlez-vous d'ailleurs ?

Isabelle Roy: Mais je parle au nom de la Mairie de Paris!

Monsieur le Maire : Ah bon! Vous représentez la Mairie de Paris ici, c'est intéressant! Je pensais que vous étiez l'opposition du 15^{ème}! C'est intéressant!

Isabelle Roy: Est-ce que je peux vous donner quand même les éléments d'information suffisants pour calmer un petit peu ce débat et le remettre à sa juste mesure. On est dans la même situation que le collectif qui s'est installé rue Saint Charles et qui maintenant que les travaux d'aménagement vont commencer, va déménager. Nous sommes dans la même situation d'un bail précaire et la concertation, elle, continuera avec les habitants et la Mairie du 15ème et nous demanderons au collectif « la Main », un collectif qui d'ailleurs est reconnu pour le sérieux de son travail -je suis désolée-et nous leur demanderons effectivement, pour qu'ils puissent se faire connaître des habitants du 15ème, qu'ils viennent se présenter notamment dans les conseils de quartier qui sont concernés et d'organiser....

Monsieur le Maire :Ce n'est pas vous qui fixez l'ordre du jour des conseils de quartier non plus! C'est honteux et consternant!

Isabelle Roy: Bien sûr! Cette association peut venir se présenter à un Conseil de quartier? Nous espérons d'ailleurs que ce collectif pourra organiser des journées portes ouvertes...

Monsieur le Maire : Oui, dans mon bureau par exemple !!!

Isabelle Roy: ...des journées portes ouvertes en direction des habitants et nous espérons que vous relayerez cette information auprès des habitants du $15^{\grave{e}^{me}}$. Encore une fois, c'est une démarche de court terme et c'est pour cela que nous ne prendrons pas part à ce vote.

Monsieur le Maire : On connaissait le culot de la Mairie de Paris qui bafoue constamment les droits élémentaires des Conseils d'arrondissement. On voit encore, cette fois, comment le Maire de Paris et sa Première Adjointe puisqu'elle était citée abondamment dans ce dossier, tiennent compte de l'existence des conseils d'arrondissement, des élus, de la majorité que vous êtes et du Maire accessoirement.

Nous sommes là dans une situation évidemment très différente de toutes les erreurs qu'a commises Madame Roy puisque nous sommes là dans un équipement transféré, ce qui est évidemment très différent de l'occupation de l'établissement de la rue Saint Charles. Nous n'étions absolument pas dans un établissement transféré. Le Maire de Paris ne cesse de proclamer sa volonté décentralisatrice et fait voter moult chartes de décentralisation à ce sujet et là, sans qu'il n'y ait la moindre information au Maire du 15ème, on ne parle même pas de concertation, on parle d'information. Nous lisons dans la presse, dans le Figaro d'aujourd'hui, dans des sites internet que cet établissement...

Je voudrais un peu de calme et Monsieur Dargent n'a pas la parole donc je dirai ce que je veux quand je veux. Monsieur Dargent, vous êtes une espèce de boîte automatique. Essayez d'embrayer sur autre chose car vous n'arriverez pas à me faire taire. Je sais que cette affaire vous gêne énormément et vous essayez de me censurer et notre Conseil d'arrondissement, mais vous n'y arriverez pas.

C'est absolument scandaleux. Ce collectif n'est même pas du $15^{\grave{e}me}$ mais du $17^{\grave{e}me}$. On se demande ce qu'il vient faire dans le $15^{\grave{e}me}$ alors que Monsieur Dargent qui continue à pérorer pour faire un peu d'ambiance, le sait certainement.

Il y a multitudes d'artistes et pas forcément des squats qui font des demandes de locaux dans le $15^{\grave{e}me}$. On ne leur propose même pas ce local alors que nous avons eu zéro création d'ateliers d'artistes en 12 ans du mandat de Monsieur Delanoë mais on fait venir un squat d'artistes d'un autre arrondissement que nul ne connait ici dans le $15^{\grave{e}me}$.

En plus, c'est Madame Roy qui est simple -excusez-moi de le dire ce n'est pas du tout péjoratif- Conseiller d'arrondissement socialiste du 15ème, qui vient annoncer ici, en Conseil d'arrondissement et proclamer qu'un bail précaire va être signé avec la Ville de Paris concernant un établissement public de proximité alors que les demandes qui ont été faites par la Mairie du 15ème sont restées sans réponse!

Jusqu'à la séance d'aujourd'hui, nous n'avons pas la moindre réponse des services de la Ville. Tout cela est scandaleux, nous ne laisserons pas faire, je tiens à le dire et il y aura des suites aussi bien juridiques que politiques à cette affaire absolument incroyable, du jamais vu dans cet arrondissement où l'arrogance des socialistes est démontrée et dans des conditions qui bafouent toutes les règles que se fixe lui-même le Maire de Paris! Je vais fixer maintenant le débat.

Ghislène Fonlladosa: J'ai demandé le 20 août, jour où j'ai reçu ce document au Cabinet de Monsieur Julliard de saisir le Maire de 15ème et de nous donner des informations. Nous avons cherché à nous informer et nous n'avons aucune information. Vous pouvez rigoler!!!

Monsieur le Maire: Merci pour l'information très utile qui évidemment démontre une fois de plus, les assertions mensongères de Monsieur Dargent! Je mets au vote le vœu n° 36.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Quelques informations diverses: Le lundi 8 octobre, Conseil d'arrondissement ainsi que le lundi 5 novembre et le lundi 3 décembre.

Je vous remercie. La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON

Député de Paris